

<b>Séance</b>	CONSEIL MUNICIPAL
<b>Date - Heure</b>	25 janvier 2019
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Session</b>	Publique
<b>Date de la convocation</b>	18 janvier 2019

<b>Référence</b>	CM-CR-2019-001
<b>État du document</b>	Validé

<b>Présents</b>	Sylvie BEZANNIER Clémentine BOURBON— DENIS Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Corinne LUCAS	Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
<b>Pouvoirs</b>	Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE Ludovic NADEAU donne pouvoir à Nicolas VANNEAU	
<b>Excusé</b>	Jonathan HUET	
<b>Absents</b>	Laurent DUMONT Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN	
<b>Secrétaire de séance</b>	Clémentine BOURBON--DENIS	
<b>Secrétaire de mairie</b>	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
<b>Début de séance</b>	20h00	
<b>Fin de séance</b>	22h10	

**ORDRE du JOUR**

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance du 5 décembre 2018....	02
03 – Délégations de Monsieur le Maire.....	02
04 – Budget .....	02
05 – Cimetière.....	06
06 – Attribution de noms.....	07
07 – Agence Postale Communale : délibération modifiant les horaires d'ouverture.....	09
08 – Contentieux.....	09
09 – Ventes et acquisitions.....	09
10 – Numérotation des rues.....	09
11 - Informations des différents départements communaux.....	09
12 - Clôture de séance.....	10



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne les pouvoirs qu'il a en sa possession Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE, Ludovic NADEAU donne pouvoir à Nicolas VANNEAU.

9 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

## 01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

### DELIBERATION 2019-01

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance. Clémentine BOURBON--DENIS accepte le poste.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 01. Ouverture de séance – Rajout

### DELIBERATION 2019-02

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération :

- numérotation de rues

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 5 décembre 2018

### DELIBERATION 2019-03

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 5 décembre 2018.

Aucune remarque n'étant faite.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 03. Délégation de Monsieur le Maire

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

### Décision 2019-001

Contrat de service avec la Société Ségilog

## 04. Budget

Monsieur le Maire présente les projets 2019 qui pourraient bénéficier de subventions, detr, Fdi et le fonds de concours de Chartres Métropole.

### DELIBERATION 2019-04 – Demande de subvention pour un projet numérique

Objet : PROJET NUMERIQUE

Coût du projet Travaux : 9 743.00€HT

11 691.60€TTC

Création ou rénovation d'équipements publics

Equipements numériques scolaires

	%	HT
ETAT	50	4 872.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30	2 923.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		1 948.00€
TOTAL		9 743.00€

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-05 – Demande de subvention pistes cyclables**

Objet : PISTES CYCLABLES

Coût du projet Travaux : 37 520.00€HT 45 024.00€TTC

Environnement - Pistes cyclables

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30	11 256.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	30	7 879.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		18 385.00€
<b>TOTAL</b>		<b>37 520.00€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-06 – Demande de subvention fleurissement du cimetière**

Objet : FLEURISSEMENT CIMETIERE

Coût du projet Travaux : 12 398.10€HT 14 610.86€TTC

Urbanisme et cadre de vie - Amélioration du cadre de vie

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30	3 719.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	30	2 604.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		6 075.10€
<b>TOTAL</b>		<b>12 398.10€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-07 – Demande de subvention arroseur**

Objet : ARROSEUR

Coût du projet Travaux : 5 810.83€HT 6 973.00€TTC

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	50	2 905.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		2 905.83€
<b>TOTAL</b>		<b>5 810.83€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-08 – Demande de subvention aménagement véhicule technique**

Objet : AMENAGEMENT VEHICULE TECHNIQUE

Coût du projet Travaux : 4 854.59€HT 5 825.51€TTC

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	50	2 427.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		2 427.59€
<b>TOTAL</b>		<b>4 854.59€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-09 – Demande de subvention aménagement remorques**

Objet : AMENAGEMENT REMORQUES (sono, barrières, espaces verts)

Coût du projet Travaux : 7 562.00€HT 90 74040€TTC

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	50	3 781.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		3 781.00€
<b>TOTAL</b>		<b>7 562.00€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-10 – Demande de subvention aménagement outils**

Objet : AMENAGEMENT VEHICULE TECHNIQUE - OUTILLAGE

Coût du projet Travaux : 2 312.47€HT 2 774.96€TTC

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	50	1 156.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		1 156.47€
<b>TOTAL</b>		<b>2 312.47€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-11 – Demande de subvention sécurisation voirie - RD**

Objet : SECURISATION DES VOIRIES – AMENAGEMENT DE SECURITE  
ROUTE DEPARTEMENTALE

Coût du projet Travaux : 32 788.00€HT 38 992.00€TTC

Voirie – sécurité - Opérations de sécurité financées par le produit des amendes de police

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30	9 836.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	30	6 886.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		16 066.00€
<b>TOTAL</b>		<b>32 788.00€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-12 – Demande de subvention sécurisation voirie - RD**

Objet : BORDURE RUE DE L'OUEST - ROUTE DEPARTEMENTALE

Coût du projet Travaux : 13 189.59€HT 15 827.51€TTC

Voirie – sécurité - Opérations de sécurité financées par le produit des amendes de police

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30	3 957.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	30	2 769.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		6 463.59€
<b>TOTAL</b>		<b>13 189.59€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019-13 – Demande de subvention rénovation grande salle de la mairie**

Objet : **RENOVATION GRANDE SALLE DE LA MAIRIE**

Coût du projet Travaux : 5 405.25€HT 6 486.30€TTC

**DETR – Equipement et services à la population - Construction, rénovation d'une mairie**

**FDI - Création ou rénovation d'équipements publics - Bâtiments administratifs**

	%	HT
ETAT – DETR	50	2 703.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30	1 621.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		1 081.25€
<b>TOTAL</b>		<b>5 405.25€</b>

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2019-14 – Adhésion à la Maison de Beauce

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à adhérer à l'Association « Maison de la Beauce ».

Cette association a pour 1<sup>er</sup> objectif de faire découvrir le territoire beauceron, ses richesses patrimoniales, économiques et humaines afin d'en diffuser une image valorisante auprès du public.

De plus, cette association organise, entre autres, l'opération « découvrez un village en Beauce ».

Cette année, la commune de Prunay le Gillon souhaite participer à cette opération.

L'adhésion est de 150€ pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à la Maison de Beauce
- **A VERSER** la somme de 150€ pour l'adhésion
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à participer à l'opération « découvrez un village en Beauce »

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2019-15 – Fonds de péréquation

Monsieur le Maire rappelle que le produit du fonds de péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5 000 habitants déterminés en fonction du niveau d'investissement de la commune.

Pour l'année 2019, le plafond de subvention est fixé à 40 000€.

Sont pris en considération les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500€HT mandatés au cours de l'exercice, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal principal. Sont exclues du fonds les dépenses liées à l'aménagement des lotissements.

Le Conseil municipal sollicite ce fonds auprès du Conseil Départemental.

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander le fonds de péréquation au Conseil Départemental

28

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 05. Cimetière

### DELIBERATION 2019-16 – délibération autorisant l'agrandissement d'une concession perpétuelle

Monsieur le Maire précise que la concession perpétuelle s'est arrêtée en 2009 et que son prix était de 964€ jusqu'en 2008.

Monsieur le Maire propose :

- d'instaurer un tarif pour l'agrandissement d'une concession perpétuelle (dans le cas où cela est possible)
- de fixer le prix à 2 000€

Après débat, le conseil municipal

- **DECIDE** d'instaurer un nouveau tarif « agrandissement d'une concession perpétuelle »
- **FIXE** le tarif à 2 000€

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2019-17 – modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour apporter un nouvel article dans le règlement du cimetière, chapitre II – inhumation.

En effet, par manque de moyens humains, Monsieur le Maire souhaite ajouter un article en interdisant les inhumations les samedis, dimanches et jours fériés, à savoir :

#### II - INHUMATIONS

##### Article II - 1

Aucune inhumation ne peut avoir lieu dans le cimetière communal sans une autorisation écrite du maire de la commune. Les nouveaux emplacements réservés aux sépultures sont désignés par Monsieur le Maire.

##### Article II - 2

Les corps sont inhumés soit en terrain commun, soit dans des terrains concédés.

Toute personne qui, sans autorisation, ferait procéder à une inhumation, serait passible des peines prévues au code Pénal.

##### Article II - 3

Lorsque l'inhumation doit avoir lieu dans un caveau ou des fosses, il sera procédé à l'ouverture de celui-ci, par l'entrepreneur choisi par la famille et en présence d'un agent du cimetière désigné par le maire ou le concessionnaire.

L'ouverture des caveaux devra être effectuée aux moins six heures avant l'inhumation afin que, si des travaux de maçonnerie ou autres analogues étaient jugés nécessaires, ceux-ci puissent être exécutés en temps utile par les soins de la famille.

**Article II - 4**

Les inhumations à effectuer en concession particulière devront faire l'objet d'une autorisation du maire par le représentant de la famille ou le concessionnaire.

Cette déclaration précisera les noms et adresse : du déclarant, de la personne décédée, de l'entrepreneur chargé d'exécuter les travaux nécessaires.

**Article II - 5 :**

Aucune inhumation aura lieu les samedis, dimanches et jours fériés, sauf dérogation du Maire.

Le reste du règlement reste inchangé.

Après débat, le conseil municipal

- **SE DECLARE** favorable à cette modification du règlement intérieur du cimetière

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 06. Attribution de noms

Monsieur le Maire rappelle que la population a été sollicitée pour proposer des noms pour la médiathèque, la salle polyvalente, une place et 2 impasses dans le centre bourg.

Monsieur le Maire propose de passer au vote de la façon suivante :

- 1er tour : choix de 10 noms
- 2ème tour : choix de 3 noms
- 3ème tour : choix d'un nom
- si un nom obtenait la majorité (11 voix), celui-ci serait retenu obligatoirement
- enfin, en cas d'égalité, au 3ème tour, après 2 tours, la voix de Monsieur le Maire sera prépondérante

### DELIBERATION 2019 – 18 – Attribution de nom de la médiathèque

1 <sup>er</sup> VOTE	2 <sup>ème</sup> VOTE	3 <sup>ème</sup> VOTE
N°1 – le Préau (7 voix)	N°1 – le Préau (7 voix)	N°1 – le Préau (7 voix)
N° 12 – Prunetum (6 voix)	N° 12 – Prunetum (5 voix)	N° 12 – Prunetum (2 voix)
N°14 – Simone Veil (5 voix)	N°14 – Simone Veil (4 voix)	N°14 – Simone Veil (2 voix)
N°30 – Le Pré aux livres (5 voix)	N° 47 – Graine et culture (4 voix)	
N° 43 – L'Iliade (7 voix)		
N° 47 – Graine et culture (5 voix)		
N° 50 – L'Agora (4 voix)		

Après le 3ème vote, le nom pour la médiathèque est « LE PREAU »

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2019 – 19 – Attribution de nom de la salle polyvalente

1 <sup>er</sup> VOTE	2 <sup>ème</sup> VOTE	3 <sup>ème</sup> VOTE
N° 13 – Georges Lemoine (3 voix)	N° 15 – Robert Fontugne (4 voix)	N° 15 – Robert Fontugne (1 voix)
N° 15 – Robert Fontugne (4 voix)	N° 17 – Simone Veil (4 voix)	N° 17 – Simone Veil (1 voix)
N° 17 – Simone Veil (4 voix)	N° 28 – l'Agora (9 voix)	N° 28 – l'Agora (9 voix)
N° 28 – l'Agora (7 voix)		
N° 29 – Salle polyvalente (3 voix)		

Après le 3ème vote, le nom pour la salle polyvalente est « L'AGORA »

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019 – 20 – Attribution de nom de la place « centre bourg »**

1 <sup>er</sup> VOTE	2 <sup>ème</sup> VOTE	3 <sup>ème</sup> VOTE
N° 1 – les Roberts (4 voix)	N° 6 – du Centenaire (6 voix)	N° 6 – du Centenaire (3 voix)
N° 6 – du Centenaire (4 voix)	N° 9 – Simone Veil (6 voix)	N° 9 – Simone Veil (6 voix)
N° 9 – Simone Veil (5 voix)	N° 25 – du 11 novembre 1918 (4 voix)	N° 25 – du 11 novembre 1918 - (2 voix)
N° 14 – Jacquelin Rivière (5 voix)		
N° 15 – Lieutenant Howard Stricker (5 voix)		
N° 16 – Charles Victor Aubry (4 voix)		
N° 25 – du 11 novembre 1918 (4 voix)		

Après le 3<sup>ème</sup> vote, le nom de la place centre bourg est « Place Simone Veil »

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019 – 21 – Attribution de nom à l'impasse (côté rue de la Poste) du « centre bourg »**

1 <sup>er</sup> VOTE	2 <sup>ème</sup> VOTE	3 <sup>ème</sup> VOTE
N° 9 – des 57 Poilus (7 voix)	N° 9 – des 57 Poilus (9 voix)	N° 9 – des 57 Poilus (6 voix)
N° 18 – Lieutenant Howard Stricker (6 voix)	N° 18 – Lieutenant Howard Stricker (7 voix)	N° 18 – Lieutenant Howard Stricker - (1 voix)
N° 27 – Jacquelin Rivière (6 voix)	N° 57 – du Docteur Charles Victor Aubry - (6 voix)	N° 57 – du Docteur Charles Victor Aubry - (4 voix)
N° 28 Charles Victor Aubry (3 voix)		
N° 36 – du Souvenir (3 voix)		
N° 37 – du Dolmen Brisé (4 voix)		
N° 56 – du Centenaire 14-18 (4 voix)		
N° 57 – du Docteur Charles Victor Aubry - (5 voix)		

Après le 3<sup>ème</sup> vote, le nom de l'impasse (côté rue de la Poste) du centre bourg est « Impasse des 57 Poilus »

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2019 – 22 – Attribution de nom de l'impasse du « centre bourg »**

1 <sup>er</sup> VOTE	2 <sup>ème</sup> VOTE	3 <sup>ème</sup> VOTE
N° 7 – des Sages (6 voix)	N° 18 – Lieutenant Howard Stricker (5 voix)	N° 18 – Lieutenant Howard Stricker - (2 voix)
N° 10 – Tramway (3 voix)	N° 27 – Jacquelin Rivière (5 voix)	N° 27 – Jacquelin Rivière (3 voix)
N°17 – Howard Stricker (4 voix)	N° 57 – du Docteur Charles Victor Aubry - (5 voix)	N° 57 – du Docteur Charles Victor Aubry - (6 voix)
N° 18 – Lieutenant Howard Stricker (5 voix)		
N° 27 – Jacquelin Rivière (7 voix)		
N°28 – Charles Victor Aubry (4 voix)		
N° 56 – du Centenaire 14-18 (3 voix)		
N° 57 – du Docteur Charles Victor Aubry - (3 voix)		

Après le 3<sup>ème</sup> vote, le nom de l'impasse centre bourg est « Impasse du Docteur Charles Victor Aubry »

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 07. Agence Postale Communale : délibération modifiant les horaires d'ouverture au public

### DELIBERATION 2019 – 23

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 7 janvier dernier, les tranches horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communales ont augmentés.

En effet, l'ouverture au public se fait également le mercredi après-midi.

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	FERME	FERME
MARDI	8h30/12h00	FERME
MERCREDI	FERME	15h30/17h30
JEUDI	8h30/12h00	FERME
VENDREDI	FERME	15h30/17h30
SAMEDI	9h00/12h00	FERME
DIMANCHE	FERME	FERME

Les services de la Poste ont besoin d'une délibération concernant ce changement.

Après débat, le conseil municipal

- **VALIDE** les nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale

👉 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 08. Contentieux

Point enlevé de l'ordre du jour

## 09. Ventes et acquisitions

Point enlevé de l'ordre du jour

## 10. Numérotation de rues

### DELIBERATION 2019-24

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour attribuer des numéros de rues, à savoir :

Rue de Voves, Frainville

Parcelle YP n°1, lot A, n° 15

Parcelle YP n°1, lot B, n° 17

Parcelle YP n°1, lot C, n° 19

Augerville les Malades

- 2 Augerville les Malades

- 4 Augerville les Malades

- 6 Augerville les Malades

- 8 Augerville les Malades

Le Hasard - Flauville

- 2 rue de Flauville (le Hasard)

- 4 rue de Flauville

Après débat, le conseil municipal

- **EST** favorable à cette numérotation de rues

👉 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 11. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

☒ Information sur le contentieux en cours du projet éolien par Nordex : abandon définitif du projet éolien

☒ Insee : la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 1094 hbts

☒ Conseil départemental : versement de 7 577€ au titre du fonds départemental de péréquation au titre de l'année 2018

⊗ Rendez-vous à la DTT le mercredi 23 janvier : cavité de Crossay : date butoir pour recevoir l'état d'expertise le 3 mars prochain

⊗ Rencontre à l'inspection d'académie, le lundi 7 janvier : fermeture probable d'une classe sur Prunay le Gillon

⊗ Sénat : arrêt de ses fonctions comme sénateur de Gérard Cornu

⊗ Médiathèque : inauguration le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 14h30

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

⊗ Nicolas VANNEAU

- un petit Prunay gillonien est en cours de rédaction

⊗ Sylvie BEZANNIER

- le repas des Aînés, le dimanche 5 mai

- les pruniers de France, le weekend de la Pentecôte

- la course Henri Cornet, le dimanche 19 mai

- la fête de la Famille, samedi 25 mai

- tournoi de football, le dimanche 16 juin

- la course cyclo, dimanche 28 septembre à Prunay en Yvelines

⊗ Clémentine BOURBON—DENIS

- demande si un grand débat est organisé sur la commune → rien pour le moment mais tout est possible

## 12. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.